

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le dix neuf Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 13 Novembre .

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET et MARTIN.

Absent Excusé : Monsieur CLER

Absents : Monsieur HEULAND et LEBEAU

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 9 Octobre 2007 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION FONDS DE PEREQUATION

Monsieur le Maire propose de demander la subvention du fonds de péréquation sur l'achat des murs du café qui représente une dépense de 300 000 €.

Nous avons déjà reçu pour cet investissement 86 300 € de la Région Centre et 20 000 € de l'ORAC ce qui représente 35 % du montant de la dépense, le maximum étant de 60 %, la subvention du fonds de péréquation d'un montant de 16 000 € soit un peu plus de 5 % peut donc être demandée sur cet investissement.

Avis favorable du Conseil Municipal.

SUBVENTION FDAIC 2007

Une subvention de 14 989 € nous a été attribuée par le Conseil Général.

Pour des raisons techniques une partie des travaux n'a pas été réalisée ce qui ramène la subvention à 12 278 € (49 114 € x 25 %).

Le Conseil Municipal souhaite que la différence de 2 711 € soit reportée sur les travaux de chaufferie à la salle des fêtes qui n'étaient pas prévus à l'origine et qui ont été réalisés à la suite du constat du mauvais état de la citerne à fuel.

Le montant de ceux-ci s'élève à 35 268 € TTC et dans le cas où le Conseil Général n'aurait pas attribué toutes les prévisions FDAIC pour 2007, le Conseil Municipal accepterait avec plaisir une augmentation de la subvention

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL (IAT)

Cadres d'emplois Adjoints Techniques :

Conformément au décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité et de l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence ainsi que, pour la filière technique, du décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Le Conseil Municipal décide d'instituer à compter du 1 er janvier 2008 l'indemnité d'administration et de technicité.

. Filière technique cadre d'emploi – Adjoint Technique de 2 ème classe

Montant de référence annuel 439.97 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 3.2

Le critère d'attribution : la pénibilité ainsi que la technicité des missions.

L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement

. Filière Administrative – Cadre d'emploi administratif

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1 ère classe

Montant de référence annuel 466.21 € affecté d'un coefficient multiplicateur de 6.

Le critère d'attribution : La manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

L'I.A.T. est indexée sur la valeur du point de la fonction publique et sera versée semestriellement.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS GENERAUX ET DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR LE SIRP

Monsieur le Maire présente les deux projets de convention, le Conseil Municipal souhaite qu'une simplification soit apportée à certains niveaux.

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal souhaite que le remboursement de la salle des fêtes d'un montant de 350 € soit effectué à Monsieur DESLANDES Gilles de Dannemarie pour la location du 13.10.2007 en raison du non fonctionnement de la chaudière.

TARIFS COMMUNAUX2007

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux pour 2008.

Location salle des fêtes

Hors Commune

1 jour	350 €
2 jours	450 €

Commune

1 jour	92 €
2 jours	122 €

Cimetière

- Trentenaire	150 €
- Cinquantenaire	500 €

Tennis

Jusqu'à 12 ans	gratuit
De 12 à 16 ans	16 €
Adultes	39 €
Hors Commune	46 €
Ticket Invité	5 €

DEVIS ELECTRICITE CONCERNANT LES TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente le devis des Ets PICOUT d'un montant de 1 530.40 € TTC pour la pose d'une gaine en attente partant du poteau électrique jusqu'au pied de la chaufferie.

Avis favorable du Conseil Municipal.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC SEGILOG

Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler le contrat pour l'acquisition de logiciels et les prestations de service (assistance informatique) entre la Commune et SEGILOG pour une durée de 3 ans.

La participation de la commune est de 1 970 € HT

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de prélever la somme de 60 € du chapitre 23 – article 2315 -00300 et de l'imputer au chapitre 20 – article 205.

INFORMATIONS DIVERSES

Subvention FDAIC 2008

Les dossiers devront être transmis au Conseil Général pour le 24 Janvier, dernier délai, le Conseil Municipal demandera la subvention sur la réfection du chemin des Picots et la rue du Vieux Pressoir.

Cantine

Monsieur MAUFRAIS rappelle au Conseil Municipal que l'implantation d'une cantine à Rouvres est nécessaire et que celui-ci doit voir de quelle manière celle-ci serait la plus fonctionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PICHOT signale les plaques du réseau d'assainissement à remonter rue de Mantes. Cette voie est départementale, le Syndicat d'Assainissement avait demandé expressément à la DDE responsable des travaux de ne pas les recouvrir de goudron et de les mettre à niveau, la DDE s'y était engagée.

Les différentes réclamations effectuées à ce jour n'ont pas fait évoluer les choses, une lettre recommandée sera envoyée à la DDE.

Monsieur RELIER nous présente les fiches architecturales réalisées par le Pays Drouais. Celles-ci seront reproduites dans le prochain bulletin. Elles sont en Mairie à la disposition des habitants souhaitant réaliser des travaux.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

